

## BILAN DE COMPETENCES *INTEGRATIF* Centré sur la personne

Un accompagnement individualisé pour mieux comprendre son fonctionnement et sécuriser ses choix professionnels



### PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS

Le **BILAN DE COMPETENCES INTEGRATIF** s'adresse à toute personne souhaitant faire le **point** sur son parcours professionnel, clarifier ses **aspirations** et définir un **projet professionnel** cohérent avec son profil.

Il offre un temps d'**analyse**, de **réflexion** et de **structuration**, et repose sur une approche **globale** et **personnalisée**, intégrant à la fois l'analyse des compétences, des motivations, des valeurs et du fonctionnement **personnel** et **comportemental**, afin de **sécuriser** les choix professionnels et favoriser des prises de conscience **durables**.

*Pas de prérequis, voir détails en page 8*



#### DURÉE

24H, dont 14h d'entretiens



#### MODALITES

100% à distance



#### TARIF CPF

1600 € TTC\*

\*Sur devis pour tarif hors CPF



Le bilan de compétences s'inscrit dans le cadre défini par l'article **L.6313-1 du Code du travail**. Il permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

### Les objectifs du bilan

Chaque bilan est **unique** et **spécifique** et s'articule autour des **besoins individuels** de chaque **bénéficiaire**.

Réaliser un Bilan de compétences répond à plusieurs **objectifs** tels que :



**Etablir** l'état des lieux du **parcours** personnel & professionnel

Arbitrer **et établir** le plan d'action du **projet professionnel**

**Identifier** les compétences **transférables** et les **potentialités**

**Définir un** projet professionnel réaliste et réalisable **ou, le cas échéant** un projet de formation

Analyser ses compétences, ses aptitudes et (re)**prendre confiance en soi**

**Recenser les** points d'appui du **projet professionnel**

Découvrir sa personnalité / **Identifier ses centres d'intérêts** et les pistes d'orientation professionnelles.

**Engager une réflexion** sur les motivations **et** priorités

### Les résultats attendus

À l'issue du bilan de compétences intégratif, le bénéficiaire est en capacité de :

- **Analyser** son parcours professionnel et identifier ses compétences et aptitudes
- Mieux comprendre son fonctionnement professionnel, ses **préférences comportementales** et **relationnelles**
- Identifier ses **motivations, valeurs** et leviers de **satisfaction**
- Définir un projet professionnel cohérent avec son **profil**
- Elaborer un **plan d'action** structuré et opérationnel

### Les points forts

#### Une approche intégrative et personnalisée

Ce bilan de compétences repose sur une **approche intégrative**, qui ne se limite pas à l'analyse des compétences et des expériences.

Il prend en compte :

- le parcours professionnel
- les compétences et aptitudes
- les motivations et valeurs
- le **fonctionnement personnel et comportemental en contexte professionnel**
- les préférences relationnelles et décisionnelles

L'objectif est de construire un projet professionnel **réaliste, aligné et durable**, en tenant compte de **la personne dans sa globalité personnelle & professionnelle**.

#### Une approche différenciante et profondément personnalisée

Formée au bilan de compétences, Coach professionnelle certifiée et Formatrice en entreprise, j'accompagne chaque bénéficiaire avec une **double posture** de **consultante** et de **coach**.

Cette approche permet :

- Un accompagnement à la fois **structuré** et **humain**
- Une écoute **active & bienveillante**
- Une **analyse fine** des profils et des parcours

Le bilan intègre **deux analyses complémentaires** du **fonctionnement personnel et des préférences professionnelles**, chacune donnant lieu à une **restitution individualisée approfondie**, véritables **temps forts de l'accompagnement**.

**Un accompagnement unique, sur mesure, structuré et approfondi, qui s'articule autour des besoins individuels de chaque bénéficiaire.**

## OUTILS & METHODOLOGIE

Chaque situation de bilan est **spécifique** et nécessite la mise en œuvre d'**outils** et **techniques** adaptés en fonction des **attentes** et **besoins** de chaque bénéficiaire (parcours personnel et professionnel, personnalité, état émotionnel ...)



La diversité et la pertinence du choix des outils & méthodes permet de faire émerger **de nouvelles idées** et de donner naissance à des **projets concrets** sur le moyen et long terme.

En mettant en perspective les **ressources** et les **axes d'amélioration** de chaque profil, différentes pistes peuvent **émerger**.

*A quoi vous attendre*

Entretiens interactifs semi-directifs  
Ecoute active  
Entretiens d'explicitation

Exercices de réflexion et tests de personnalité analysés et commentés

Grilles d'évaluation et d'autodiagnostic

Méthodologie recherches d'informations / démarches / Préparation enquête métier

Outils d'aide à la décision (risques & opportunités)

**“Votre projet professionnel doit VOUS ressembler”**

### LES ETAPES DU BILAN

Chaque bilan de compétences est personnalisé et s'adapte aux besoins spécifiques du bénéficiaire.

La durée totale du bilan est de **24 heures**, réparties sur **plusieurs mois** (entre 8 et 12 semaines) comprenant :

- **14 heures** d'entretiens individuels en distanciel (*rythme et durée modulable*)
- Des exercices et travaux de recherches et réflexion réalisés en **autonomie guidée** entre les séances

**Effectuer un bilan de compétences exige une certaine disponibilité**

Conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail, le bilan respecte les **trois phases** réglementaires et s'organise comme suit.



#### I PHASE PRELIMINAIRE

Entre 45 minutes et 1 heure d'entretien, en Visio ou par téléphone

#### II PHASE D'INVESTIGATION



#### III PHASE DE CONCLUSION

*Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites et s'adapte en termes de durée et de contenu pour répondre aux besoins de chaque bénéficiaire.*

### PHASE PRÉLIMINAIRE

Cette première phase permet de clarifier la situation du bénéficiaire, ses attentes et ses objectifs.

Elle débute par un **entretien préliminaire gratuit et sans engagement**, visant à :

- ✓ - Présenter le déroulement du bilan
- ✓ - Analyser et clarifier les besoins et attentes
- ✓ - Définir le cadre et les objectifs de l'accompagnement afin d'établir un programme personnalisé coconstruit.
- ✓ - Confirmer l'engagement dans la démarche

### PHASE D'INVESTIGATION

Cette phase constitue le **cœur** du bilan de compétences intégratif.

Elle permet au bénéficiaire d'explorer de manière approfondie :

- Son parcours **personnel & professionnel**, ses **compétences** et ses **expériences**
- Ses **motivations, valeurs et aspirations**
- Son fonctionnement **personnel** et **comportemental** en contexte professionnel

Cette phase intègre plusieurs analyses du fonctionnement et des préférences professionnelles, s'appuyant sur des **questionnaires structurés** et des **entretiens approfondis**.

Chaque analyse donne lieu à une **restitution individualisée**, permettant d'identifier :

- ✓ Les préférences naturelles de fonctionnement
- ✓ Les modes de communication et de prise de décision
- ✓ Les leviers de motivation et les zones de vigilance

Les enseignements issus de cette phase sont directement mis en lien avec les pistes professionnelles envisagées et les environnements de travail possibles.

L'élaboration du projet tient compte de **scénarios alternatifs**, afin d'ouvrir le champ des possibles et de sécuriser les choix.

### PHASE DE CONCLUSION

Cette phase vise à **valider les choix** et à **formaliser** le projet professionnel.

Elle permet de :

- S'approprier les résultats de la phase d'investigation
- Identifier les points d'appui et les conditions de réussite
- Définir les étapes clés de mise en œuvre
- Elaborer un plan d'action réaliste et structuré

Elle se conclut par la remise d'un **document de synthèse personnalisé**, faisant état des circonstances du bilan, du projet professionnel identifié ou des différents scénarios professionnels listés, ainsi que des éléments constitutifs qui le soutiennent et des démarches engagées pour l'étayer.

Il précise également les **principales étapes prévues** pour la réalisation de ce projet.

Conformément à la réglementation relative au financement des bilans de compétences (Décret n° 2026-126 du 24 février 2026, entré en vigueur le 26/02/26), un délai minimal de cinq ans doit être respecté entre deux bilans financés par des fonds publics ou mutualisés

### FINANCEMENT, MODALITES & DELAIS D'ACCES

## 1 Financement via le Compte Personnel de Formation (CPF)

### Modalités d'accès :

Le bilan de compétences est accessible via le Compte Personnel de Formation (CPF) pour toute personne disposant de droits CPF suffisants.

La demande d'inscription s'effectue directement sur la plateforme officielle **Mon Compte Formation**.

L'inscription est finalisée après l'entretien préalable et la validation du devis sur la plateforme et acceptation des conditions par le bénéficiaire.

### Délais d'accès :

Après validation du dossier, le démarrage de la formation peut être programmé dès l'expiration du délai légal de 11 jours ouvrés, généralement entre 3 semaines et 1 mois, selon les disponibilités du bénéficiaire et de l'organisme. *Pour un financement via le CPF, le bénéficiaire doit s'acquitter d'une participation financière forfaitaire obligatoire de 150 € à compter du 02/04/26, due au moment de l'inscription sur la plateforme Mon Compte Formation, conformément aux règles de mobilisation des droits CPF.*

*Scanner le QR code pour accéder directement à l'offre de bilan sur Mon Compte Formation*



MON  
COMPTE  
FORMATION

## 2 Financement via un OPCO

### Modalités d'accès :

Le bilan de compétences peut être financé dans le cadre d'une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont dépend l'entreprise. La demande est réalisée par l'entreprise ou par le bénéficiaire.

Un entretien préalable permet d'analyser le besoin, vérifier l'éligibilité du dispositif et constituer le dossier de demande de prise en charge.

Le démarrage du bilan est conditionné à l'accord de financement de l'OPCO.

### Délais d'accès :

Les délais d'accès dépendent des délais de traitement de l'OPCO concerné.

À titre indicatif, le bilan peut débuter dans un délai moyen de **2 à 6 semaines** après le dépôt complet du dossier, sous réserve d'acceptation de la prise en charge.

*Pour trouver votre OPCO*

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

## 3 Financement via l'employeur

### Modalités d'accès :

Le bilan de compétences peut être financé par l'employeur dans le cadre du **plan de développement des compétences**.

L'accès au dispositif se fait à l'initiative de l'employeur ou du salarié, avec l'accord de l'entreprise.

La mise en œuvre du bilan fait l'objet d'une convention tripartite (employeur / bénéficiaire / prestataire).

### Délais d'accès :

Le démarrage du bilan intervient après validation de la convention et des modalités de financement. Le bilan peut généralement débuter dans un délai de **2 à 4 semaines**, selon les contraintes organisationnelles de l'entreprise.

DEMANDER UN DEVIS



### LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Le bilan de compétences est conduit sous la forme **d'entretiens individuels à distance**, réalisés en **visioconférence** ou par **téléphone**, dans un cadre confidentiel et sécurisé.

L'accompagnement s'appuie sur des échanges structurés et approfondis, des questionnaires d'auto-positionnement, des questionnaires de personnalité, des analyses qualitatives et des exercices réflexifs.

Des restitutions personnalisées sont proposées tout au long du bilan afin de favoriser la prise de recul, l'appropriation des résultats et la mise en lien avec les pistes professionnelles envisagées.

Entre les séances, le bénéficiaire réalise un travail personnel en autonomie guidée, comprenant des exercices, des recherches et des temps de réflexion, permettant d'ancrer les apprentissages et d'avancer progressivement dans la construction du projet.

### PRE REQUIS



Vous devez disposer d'un ordinateur (PC ou Mac), d'une connexion Internet haut-débit et vous assurer que la formation puisse se faire dans un endroit calme et approprié à l'échange.

### MODALITES D'EVALUATION



Les modalités d'évaluation reposent sur une évaluation qualitative et continue, fondée sur les échanges, les restitutions personnalisées, la clarification du projet professionnel et la formalisation d'un plan d'action en fin de bilan.

### Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Si votre situation nécessite des aménagements spécifiques (pédagogiques, matériels, techniques ou humains), n'hésitez pas à contacter notre **référént handicap**, par téléphone au **06 61 77 63 01**, ou par email à **contact@viseo-adc.com**

La prise en charge et d'accès des publics en situation de handicap (conditions d'accueil, accès, locaux, adaptation des moyens de la prestation aux besoins spécifiques) sont détaillés dans le **Livret d'accueil pour les PSH** joint à la plaquette du Bilan de Compétences.



Notre engagement Inclusion 2026

### DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

Dans une démarche d'amélioration continue, les appréciations des participants et des parties prenantes sont recueillies à l'issue de la formation.

Ces retours font l'objet d'une analyse régulière afin d'identifier les **points forts** et les **axes d'amélioration**.

Les ajustements nécessaires portent sur les contenus, les méthodes pédagogiques, les supports ou les modalités d'animation.

Les actions mises en œuvre sont tracées et intégrées dans la mise à jour des programmes et des supports pédagogiques, garantissant ainsi l'évolution continue et la **qualité** des formations proposées.

**Un taux de 100% de bénéficiaires très satisfaits de leur bilan sur l'année 2025**

**Un taux d'adhésion de plus de 90% après l'entretien préliminaire**

**Entreprise créée en 2017**

Organisme de formation enregistré en 2019 sous le numéro **93060849406**

**Un taux de recommandation de 100%**

### Posture & confidentialité

Chaque bénéficiaire est accompagné avec une posture professionnelle, structurée, dynamique et bienveillante.

Chaque accompagnement est individualisé et conduit dans le respect des **règles de déontologie** et de **confidentialité**, conformément aux **articles 226-13 du Code pénal** et **R.6322-36 du Code du travail**.

**Une posture professionnelle & engagée**





**VISE** ○ - AGITATEUR DE CHANGEMENT

*Coaching, bilan de compétences, formation*

☎ 06 61 77 63 01

✉ [contact@viseo-adc.com](mailto:contact@viseo-adc.com)

🌐 [www.viseo-adc.com](http://www.viseo-adc.com)

## QUI SUIS-JE ?

Riche d'une longue expérience en tant que cadre du secteur privé et également diplômée du **Cycle Supérieur de Management de l'EDHEC** et **coach professionnelle certifiée**, je suis également **Consultante en bilan de compétences** et **formatrice**.

Je mets cette triple posture de **Coach, Formatrice** et **Manager** à votre service, dans un cadre **ludique, dynamique** et **bienveillant**.

**Mon objectif ? Créer l'espace de confiance qui vous permettra de vous révéler à vous-même, avec enthousiasme et passion**

**Qualiopi**  
processus certifié 

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisme certifié depuis le **13/01/2022**

Renouvellement du **07/02/2025**

L.6313-1 -1° : Les actions de formation

L.6313-1 -2° : Les bilans de compétences